Association « Les Poissons du ciel »

Les membres de l'association apprécient la fréquentation de La Maison des marais et s'y rassemblent avec plaisir. Le but de l'association étant de se soutenir et s'entraider mutuellement, les membres se comportent pacifiquement les uns avec les autres, échangent, dialoguent et se prêtent assistance de manière constructive.

- Les membres sont invités à participer aux ateliers et animations (certains tarifs peuvent s'appliquer) et profitent librement des équipements, des espaces et des services mis à disposition.
- Les membres peuvent venir avec leurs invités.
- Si votre activité professionnelle (ou de loisir) présente une convergence avec les orientations de l'association, un espace sur le site internet de l'association vous est proposé.
- Nous demandons à nos membres de limiter l'usage du téléphone portable aux seules urgences ou raisons professionnelles.
- Les animaux sont les bienvenus
- TARIF UNIQUE : 5 €, cotisation valable jusqu'au 31.12.2024

Bulletin d'adhésion

| Nom | |
|-------------------|---|
| Prénom | |
| | |
| | |
| Date de naissance | |
| Activité | |
| | |
| | |
| Adresse | |
| Ville | |
| | |
| Code Postal | • |
| Adresse e-mail: | |
| Téléphone | |
| | |



Association « Les Poissons du ciel »

Chèque à libeller à l'ordre de l'Association Les Poissons du Ciel et à renvoyer à l'adresse suivante : Les Poissons du Ciel, 240 rue de l'Eglise – 60250 ANGY. Pour les virements, voir le RIB ci-après



Informations fiscalité

Le don à Les Poissons du ciel ouvre droit à une réduction fiscale car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

Particulier

Particulier: vous pouvez déduire 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si vous êtes redevable de l'Impôt sur la fortune immobilière, vous bénéficiez d'une réduction de votre IFI égale à 75 % du Montant de votre don, dans la limite de 50 000 euros. Attention la fraction de don ayant donné lieu à réduction d'IFI, ne peut ouvrir droit, parallèlement, à réduction d'IR. Lorsque le don est éligible aux deux dispositifs, le donateur pourra choisir l'un ou l'autre ou bien décider de ventiler son don.

Organisme / Entreprise

Entreprise : L'ensemble des versements à Les Poissons du ciel permet de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60% du Montant de ces versements, pris dans la limite de 5 / 1000 du C.A. H.T. de l'entreprise. Au-delà de 5 / 1000 ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable.

| Signature | | | |
|--|---|-----------------------------|--|
| La Maison des marais 240, rue de l'Église 60250 - ANGY | https://lespoissonsduciel.fr info@lespoissonsduciel.fr | Téléphone 03 64 22 21 61 | |